BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2036

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

320 387 483 RCS Lyon.
O L Y S.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 954352.00 EUR.
Adresse : 2, Rue Des Erables, 69760 Limonest.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : OLYS Société par actions simplifiée (à associée unique) au capital de 954.352 euros Siège social ; 2 Rue des Erables - 69760 Limonest 320 387 483 RCS Lyon SIRET : 320 387 483 00433 (" Olys " ou " Société absorbante ") MY-MULTIMEDIA Société par actions simplifiée (à associée unique) au capital de 14.000 euros Siège social : 2 Rue des Erables - 69760 Limonest 522 056 167 RCS Lyon SIRET : 522 056 167 00029 (" My-Multimedia " ou " Société absorbée ") Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 décembre 2021, les sociétés Olys et My-Multimedia ont conclu un projet de fusion en vue d'arrêter les termes et conditions de la fusion par voie d'absorption de My-Multimedia par Olys (le " Projet de Traité de Fusion "), conformément aux dispositions des articles L.236-6 et R.236-1 du Code de commerce. Au titre de la fusion, My-Multimedia fera apport et transfèrera, sous les garanties ordinaires de droit en pareille matière et sous réserve de la réalisation de la condition suspensive prévu à l'article 10 du Projet de Traité de Fusion, l'intégralité des éléments d'actif et de passif composant son patrimoine (y compris les engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés) dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion fixée d'un commun accord entre les parties au 31 janvier 2022, à 23h59 (inclus) (la " Date de Réalisation "), sans autre formalité particulière (la " Fusion "). Conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, la Fusion aura un effet rétroactif au 1er avril 2021. En conséquence, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre de la Fusion et réalisées par My-Multimedia à compter du 1er avril 2021 et jusqu'à la Date de Réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte d'Olys qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens et droits transmis. Les conditions de la Fusion ont été établies sur la base des comptes sociaux de My-Multimedia et d'Olys arrêtés au 31 mars 2021, date de clôture du dernier exercice social des deux sociétés. Conformément à l'article 743-1 du Plan Comptable Général (le " PCG "), la Fusion s'analysant en une opération réalisée entre des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif seront apportés dans le cadre de la Fusion à leur valeur nette comptable au 31 mars 2021. Sur cette base,

l'ensemble des éléments d'actifs apportés par My-Multimedia à Olys a été évalué à un montant total de 615.403,48 euros à charge pour Olys de supporter l'intégralité du passif de My-Multimedia évalué à un montant total de 491.380,70 euros, soit un actif net apporté au 31 mars 2021 évalué à 124.022,78 euros. Conformément aux dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce et dès lors (i) qu'Olys détient à ce jour la totalité des titres représentant l'intégralité du capital de la société My-Multimedia et (ii) qu'elle s'est engagée à conserver cette participation jusqu'à la Date de Réalisation définitive, la Fusion ne donnera lieu à aucune augmentation du capital d'Olys. Conformément à l'article 745-3 du Règlement ANC n°2014-03 du 15 juin 2014 tel que modifié relatif au PCG, le montant du mali de fusion, correspondant à l'écart négatif entre (i) l'actif net reçu par Olys (soit 124.022,78 euros) et la valeur nette comptable des actions de My-Multimedia dans les livres d'Olys (soit 490.000,00 euros) arrêtés au 31 mars 2021, serait de (365.977,22) euros. Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine à Olys, My-Multimedia se trouvera dissoute de plein droit à la Date de Réalisation de la Fusion. L'ensemble du passif de My-Multimedia devant être entièrement transmis à Olys, la dissolution de My-Multimedia du fait de la Fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation. Les créanciers non obligataires de My-Multimedia et d'Olys dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 alinéa 2 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour le compte d'Olys et de My-Multimedia au greffe du Tribunal de commerce de Lyon le 10 décembre 2021. Pour avis La Présidente d'Olys La Présidente de My-Multimedia..

